Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire

1 Si un élève présente des symptômes[1] en classe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce est ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de l'élève.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève.

2 Si un élève présente des symptômes[1] à la maison :

- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.
- L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.

3 Si un élève obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas de COVID-19 sera diagnostiqué dans l'école.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

4 S'il y a plusieurs cas de COVID dans une même classe ou si l'éclosion concerne plusieurs classes :

- Les responsables régionaux de la santé publique donnent des consignes détaillées à l'école qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel de l'école.
- En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation.
- Avec l'aide de la direction, des enseignants et du personnel de l'école, de l'élève concerné ou de ses parents, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

---

* Un rehaussement des mesures d'intervention (fermeture d'une classe, fermeture d'une école, etc.) est possible après analyse par les autorités de santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.

1 Les symptômes à surveiller sont : fièvre, toux, difficulté à respirer, mal de gorge, perte de goût et d'odorat, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées, vomissements, diarrhée. Ces symptômes d'allure grippale peuvent s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais ne signifient pas une infection à celle-ci. Il est donc important de demeurer vigilant et de consulter Québec.ca/coronavirus ou de contacter le 1 877 644-4545 pour plus d'information.

Votre gouvernement

Québec